

Mes motivations

à renvoyer par l'établissement au secrétariat du CDJ
(cdj@departement06.fr)

Nom

Prénom

Classe de

En quelques lignes, indiquez les raisons de votre candidature et les thèmes de travail qui vous tiennent particulièrement à cœur...

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Infos clés

- Appellation officielle : **Conseil départemental des jeunes (CDJ)**
- Année de création : **2004**
- Contacts : **Équipe de coordination du CDJ**



Tél : 04 97 18 61 88



cdj@departement06.fr



- Nombre de représentants au CDJ : **54 élus**
- Durée du mandat : **2 années scolaires**
- Conditions d'éligibilité : sont éligibles tous les élèves des classes de 5^e formant un binôme composé d'une fille et d'un garçon, habitant dans les Alpes-Maritimes et présentant une autorisation parentale.
- électeurs : seuls les élèves de 5^e du collège sont appelés à élire leurs représentants cantonaux.



CARTE DE CANDIDATURE

Pourquoi

un Conseil départemental des jeunes ?

Lieu d'expression, de réflexion et d'action, le **Conseil départemental des jeunes (CDJ)** permet aux collégiens de découvrir le fonctionnement de l'institution départementale et de prendre conscience de leurs responsabilités en tant que **citoyens de demain**. Le CDJ donne aux jeunes élus l'opportunité de s'initier à la démocratie et de faire l'expérience de la prise de décision et des étapes de réalisation d'un projet.

Être **Conseiller départemental jeune**, c'est représenter son canton et se réunir en conseil avec des jeunes de son âge pour apporter des idées et réaliser des actions qui répondront aux attentes de la « génération collège ».

Des moyens pour agir...

Par cette démarche, le **Département des Alpes-Maritimes** souhaite inscrire la jeunesse de manière active dans la vie du département et donner aux jeunes élus de vrais moyens pour qu'ils puissent mener à bien les **projets qui leur tiennent à cœur**.

Comment

ça marche ?

Lors de l'Assemblée plénière d'installation, les jeunes élus choisissent leur groupe ou **commission de travail**, où seront décidés un ou plusieurs projets d'actions spécifiques. Chaque groupe, encadré par des spécialistes, conçoit, réalise et diffuse son action durant la période de son mandat (2 années scolaires).

Des projets dans des domaines aussi variés que la **santé**, la **solidarité**, l'**égalité**, l'**éducation**, le **sport**, l'**environnement**, le **patrimoine**, la **culture**, la **sécurité**... seront ainsi menés à bien après avoir été soumis au vote de l'ensemble des Conseillers départementaux jeunes de chaque commission.

Comment

être candidat(e) ?



Pour être éligible, il faut :

- être **élève de classe de 5^e et se présenter en binôme avec un autre élève de sexe opposé de son collègue (une fille et un garçon)** ;
- habiter dans les Alpes-Maritimes ;
- présenter une autorisation parentale ;
- remplir la « déclaration de candidature » ci-contre, à détacher, et la remettre à son principal ou à son directeur, accompagnée de l'autorisation parentale.

Déclaration de candidature

à remettre à son principal ou à son directeur, accompagnée de l'autorisation parentale.

je, soussigné(e) :

Nom Prénom

Classe de

déclare être candidat(e) à l'élection de Conseiller départemental jeune des Alpes-Maritimes

Nom de l'établissement

Ville

Fait à Le

Signature